



La discipline et l'amour

3. Quelques textes importants

1. Matthieu 18.15-22
2. Romains 16.17-18; Tite 3.10-11
3. 1 Corinthiens 5.1-13; 6.1-8
4. 2 Corinthiens 2.5-11
5. Galates 6.1-4
6. 2 Thessaloniens 3.6-15
7. Trois types d'interventions
8. Annexe 1 – De la vie communautaire
9. Annexe 2 – L'engagement de loyauté

La discipline est-elle un à côté de la vie de l'Église? Que lisons-nous dans la Bible? « *Nous vous en prions, frères, avertissez ceux qui vivent dans le désordre, consolez ceux qui sont abattus, supportez les faibles, usez de patience envers tous* », écrit Paul aux Thessaloniens (1 Th 5.14). Nous apprenons ici qu'avertir est aussi nécessaire que consoler, et que l'un comme l'autre contribuent à l'unité spirituelle de l'Église dans l'amour. « *Là où il n'y a pas discipline, il n'y a pas de peuple de Dieu* », écrit Martin Luther. Martin Bucer dit quelque chose d'identique : « *Là où il n'y a pas de discipline, il n'y a pas de communauté.* »¹ On pourrait dire simplement : Là où il n'y a pas de discipline, il n'y a pas de disciples! Or, l'Église n'est pas tant appelée à « faire des convertis » (c'est Dieu qui convertit) qu'à faire des disciples (Mt 28.19). Mais les chrétiens se considèrent-ils encore comme des disciples?

Nous l'avons dit, la perspective pastorale ne peut dissocier l'intérêt de chaque chrétien de l'intérêt commun. À cet égard, l'unité spirituelle, la sainteté de vie et l'amour fraternel vont de pair. Ils constituent une triple priorité confiée à l'Église par le Seigneur lui-même et par ses apôtres. Ils sont un gage de la santé du peuple de Dieu, de sa croissance en maturité et en nombre (Ac 9.31; 16.5).

1. Matthieu 18.15-22

Nous notons que ce texte suit immédiatement la parabole de la brebis perdue. Elle est perdue pour elle-même, mais elle est aussi perdue pour le berger et pour le troupeau. Elle manque! L'enjeu n'est pas seulement personnel, il est aussi communautaire. C'est bien l'amour qui est en jeu. Il va sans dire que le mot « frère », ici comme ailleurs, désigne un membre de l'Église. Cette notion de « la pièce qui manque » est encore plus évidente dans la parabole de la drachme perdue. Ne perdons pas de vue ces trois buts : la démarche pastorale a en vue la personne en difficulté, mais aussi l'intérêt commun du troupeau et enfin le Seigneur lui-même : son amour, son honneur.

¹ Voir aussi Calvin, *Institution*, IV.12

« Si ton frère a péché... » Il va sans dire que Jésus parle là du cas d'un péché visible². Du cœur, Dieu seul juge (2 Tm 2.19). Je n'ai aucunement enquêté sur qui que ce soit, mais j'ai été témoin de quelque chose qui affecte la vie d'un membre de l'Église et qui affecte donc l'Église elle-même en tant que corps. Ce n'est jamais dans un intérêt personnel : le but, c'est le bien spirituel du frère ou de la sœur³. « S'il t'écoute, tu as gagné ton frère » (Mt 18.15). Le but est donc aussi la santé de l'assemblée. Songeons que cela a un rapport avec la présence du Seigneur, avec la capacité à accueillir, à donner un bon témoignage, à louer Dieu. Cela a donc un rapport direct avec le culte! Même 1 Corinthiens 5.5 (« livrer à Satan ») va dans ce sens. Le but n'est pas nécessairement immédiat... (2 Co 7.8-10). Ce n'est pas par intérêt personnel (1 Tm 3.3; 1 Pi 5.2).

Noter que ce commandement de Jésus — car c'en est un — est une reprise de Lévitique 19.17 qui est considéré par les Juifs comme un des plus importants de la Torah : « Tu ne haïras pas ton frère dans ton cœur; tu pourras reprendre ton prochain, mais tu ne te chargeras pas d'un péché à cause de lui. » Les rabbins proposent deux interprétations.

La première porte sur la manière de réprimander : n'est légitime pour le faire que celui qui le fait sans haine, sans humilier, pour aider, pour le bien de l'autre. La seconde porte sur la responsabilité commune : si tu vois ton frère faire le mal et si tu ne réprimandes pas, tu es complice, tu fautes toi aussi. Le Talmud donne cette illustration : si dans un bateau, quelqu'un décide de percer un trou dans la coque et dit : « Oui, mais c'est ma cabine! », il oublie que l'eau envahira quand même tout le bateau. Il y a donc une coresponsabilité qui justifie le droit d'ingérence.

La mention « reprends-le entre toi et lui seul » permet d'éviter le piège de la médisance. Ce n'est pas rien. De plus, comment savoir ce qu'il y a à faire sans parler d'abord avec la personne concernée, sans d'abord l'écouter? Prier pour elle? Oui, mais cela ne dispense pas d'aller la voir. « Va », dit Jésus. En parler à d'autres? Peut-être, mais après. La confiance est un des atouts du succès. Souvent, en effet, on se trompe et on entre alors dans le faux témoignage; on complique les choses, les motivations étant souvent ambiguës, tout autant charnelles que spirituelles.

Certains se diront que tout cela ne concerne que les pasteurs et les anciens. Mais Jésus ne dit pas cela. Ton frère, c'est ton égal. Chaque membre de l'Église devrait être prêt à aller voir son frère, sa sœur. Chaque membre devrait être prêt à recevoir son frère ou sa sœur ainsi⁴. L'enjeu, c'est la communion, l'action de l'Esprit, la croissance (Ac 2; voir le quatrième exposé).

« Mais s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes. » Le but n'est pas de condamner, mais de comprendre, de mieux convaincre, toujours d'aider. Le témoin est garant pour le visité comme pour le visiteur. Qui vais-je inviter à venir avec moi?

2 Stuart Olyott pense que Mt 18.15 ne s'applique que vis-à-vis d'un frère qui a péché contre moi, comme cela est dit aux versets 21-22. Dans tout autre cas, il considère que c'est aux anciens d'intervenir (voir 1 Th 5.12-13; 1 Pi 5.1-4). *Les uns avec les autres*, Éditions Kerygma, 1988. Mais cela ne me paraît pas évident dans le texte.

3 Voir dans l'annexe 1 le texte de Dietrich Bonhoeffer tiré de son livre *De la vie communautaire*.

4 Voir dans l'annexe 2 l'engagement de loyauté que doivent signer les membres de l'Église presbytérienne de Matthews, en Caroline du Nord.

« S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église. » Si la question ne trouve pas d'issue heureuse, l'Église doit être alertée. Le problème, en fait, est moins la gravité du péché que l'endurcissement. L'Église devrait d'abord être représentée par les anciens avant de le dire à tous dans l'Église. Agir avec sagesse : la faute pardonnée n'a pas nécessairement à être confessée publiquement.

Exemple : deux personnes se marient. Elles ont eu une relation sexuelle avant le mariage : cela n'a pas à être divulgué. Ont-elles vécu publiquement ensemble? Là, il devrait y avoir une parole publique.

Enfin, quand Jésus recommande de regarder un pécheur impénitent comme « *un païen et un publicain* », ce n'est pas tant pour l'exclure que pour le considérer comme quelqu'un qui a besoin d'être instruit dans la Parole de Dieu, comme au départ, avec le rappel élémentaire de la sainteté de Dieu et de la grâce. C'est encore et toujours pour aider.

Lier et délier (Mt 18.18; 20.23) : Il s'agit d'un passage difficile, à rapprocher de ce que Jésus a dit à Pierre en Matthieu 16.19. Noter que ce qui est lié ou délié, ce ne sont pas des personnes : « *tout ce que* » est un neutre. S'agit-il alors de situations? Qui est compris dans ce « vous »? Peut-on penser à une sorte de sentence infaillible? Infaillible, non; mais agissant de la part du Seigneur dans une certaine mesure? Oui. Ainsi, je retiens qu'on n'est ni dans l'autoritarisme qui s'arroge un pouvoir systématique (Mt 23.8-12) ni dans l'absence d'autorité qui constituerait une sorte de démission, une vacance de responsabilité.

Calvin indique une voie moyenne : sans jamais confondre l'Église visible et l'Église invisible, il ne les dissocie pas non plus, et va jusqu'à dire que celui qui se sépare de la communion de l'Église visible se sépare de Christ... Irons-nous jusque là?

Les versets qui suivent parlent de parvenir à un accord : accord entre frères et avec Dieu. On pense au synode de Jérusalem en Actes 15.22-23 avec un principe d'unanimité.

2. Romains 16.17-18; Tite 3.10-11

« *Prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement.* » Nous voyons que l'enseignement (la doctrine) est très directement concerné. On est loin du sentimentalisme qui prévaut si souvent aujourd'hui.

Paul a dit aux anciens d'Éphèse : « *Je vous annonçais et enseignais publiquement et dans les maisons tout ce qui vous était utile. [...] Car sans rien dissimuler je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu* » (Ac 20.20, 27). La première dimension de la discipline consiste à enseigner et appeler à observer tout ce que le Seigneur nous a prescrit (Mt 28.19).

Ce que dit Paul ici nous alerte de deux manières : un premier risque consiste à contester l'enseignement, par esprit d'insoumission ou de séduction; un deuxième risque consiste à ne rien dire devant un enseignement erroné, par souci de paix... Dans les deux cas, c'est « *au préjudice de l'enseignement* » (1 Co 15.1-2; Ga 1.6-9; 2 Pi 1.20-21; Jude 1.3).

« *S'éloigner d'eux... car ils séduisent les cœurs simples.* » Il est frappant qu'au milieu d'un chapitre consacré aux salutations fraternelles, Paul ait donné une telle instruction. Nous devons considérer que non

seulement cela n'est pas contradictoire, mais que c'est une condition pour maintenir une fraternité authentique.

Rappelons que l'absence de discipline est « *au préjudice de l'enseignement* ». Que vaut un enseignement qui n'est pas suivi d'effet? L'autorité d'un enseignement est confirmée par les fruits dans la vie de ceux qui le mettent en pratique (Mt 7.21-29; Lc 6.43-49; 1 Co 11.16; Ph 2.27; Jc 1.22-25).

Aux Romains, Paul dit : « *Éloignez-vous d'eux.* » À Tite, il dit : « *Éloigne de toi après un premier et un second avertissement.* » Darby traduit : « *Rejette.* » Je comprends qu'une réprobation sans équivoque doit être exprimée, à cause de l'enjeu. La mention des « *deux ou trois avertissements* » indique une mesure de précaution qui autorise la mesure sévère qui pourra suivre. Toujours la question des délais : ni trop vite ni trop tard...

3. 1 Corinthiens 5.1-13; 6.1-8

Ce n'est pas celui qui a péché qui est réprimandé ici, c'est la communauté qui n'a rien fait! (voir 1 Sam 3.10-14). La communauté aurait dû prendre le deuil, s'humilier et ôter l'impénitent du milieu d'elle. Elle maintient une situation confuse qui n'est profitable ni pour elle, ni pour celui qui s'égare, ni pour le monde, ni pour le Seigneur!

Juger le péché et « *celui qui a commis un tel acte* ». Nous disons quelques fois que Dieu n'aime pas le péché, mais qu'il aime le pécheur. Cette affirmation est ambiguë. Tout dépend du sens que l'on donne au terme « pécheur ». Si ce terme désigne celui qui pêche alors qu'il ne le voudrait pas, alors, l'affirmation est justifiée. Si le mot « pécheur » désigne celui qui persévère dans le péché, alors elle est trompeuse. La discipline a précisément pour objectif d'appeler le pécheur à se démarquer de son péché, car si cette démarcation n'a pas lieu, Dieu rejettera le pécheur avec le péché.

« *Livré à Satan.* » Cette expression est difficile. Je pense qu'elle peut signifier que la personne est exposée à vivre les conséquences de son choix, comme le fils prodigue au moment où il s'en va. Cela implique que la personne ne peut plus se leurrer elle-même en vivant dans le péché tout en se réclamant de la protection de Dieu. En réalité, rien n'est plus préjudiciable qu'une situation ambivalente. La discipline, tout en respectant des mesures de précaution, vise à réduire autant que possible les situations ambiguës. Que penser de la tiédeur?

« *Faites disparaître le vieux levain.* » Le jour où le pécheur repentant a besoin de trouver du secours, il doit trouver une communauté sans levain! La préoccupation, ici, touche l'assemblée. Elle prend en compte la très importante contagion du péché dans l'Église. Il est frappant d'observer que certaines Églises pensent toucher plus facilement les « gens du monde » en se comportant comme « dans le monde ». En réalité, ces Églises n'ont qu'un impact superficiel.

« *Pas de relation avec quelqu'un qui, se nommant frère, est impudique, ou cupide ou idolâtre ou outrageux, ou ivrogne ou ravisseur.* » Cupide ou avare? Un chrétien qui achète une voiture de sport alors que d'autres peinent à vivre auprès de lui, est-ce acceptable? Cette question est délicate, reconnaissons-le. Je crois qu'une partie de la réponse tient dans le niveau de consécration de la communauté tout entière. Dans une communauté qui s'est relâchée, les comportements troublants ne se remarqueront pas et si on

tentait de les remettre en question, on se mettrait rapidement en difficulté. Le même comportement devrait apparaître comme anormal dans une communauté plus consacrée. Mais le risque du légalisme guette aussi, duquel il faut également se méfier.

L'expression « *se nommant frère* » revêt à mes yeux une grande importance. Elle évite la question délicate : Est-il ou est-elle réellement chrétien (ne)? Cette question peut se poser, bien sûr, mais pas directement dans le cadre de la discipline. La discipline s'en tient plus simplement « *aux choses qui se voient* », c'est-à-dire à la correspondance entre une déclaration publique et des actes. Le reste appartient à Dieu. Cette simplification, si on peut dire, rend l'exercice de la discipline possible.

« *N'est-ce pas ceux du dedans que vous avez à juger? Ceux du dehors, Dieu les juge.* » Voilà posé le cadre de la discipline. Et la nécessité de savoir, non pas si quelqu'un est né de nouveau ou pas, mais si quelqu'un doit être considéré comme un frère ou une sœur ou pas. Selon le cas, les relations ne seront pas établies de manière identique. Paradoxalement, un chrétien a des relations plus libres avec un non-chrétien qui vit dans le désordre qu'avec un chrétien qui vit dans le désordre.

Le passage de 1 Corinthiens 6.1-8 ne contredit pas ce qui vient d'être indiqué, bien qu'il affirme que, envers d'autres chrétiens, nous devons avoir plus d'égards, jusqu'à souffrir des injustices, jusqu'à « *se laisser dépouiller* ». L'objectif, c'est qu'il n'y ait pas de querelle au sein de la communauté. C'est une question de communion. Cela constitue-t-il un encouragement à l'hypocrisie, à la dissimulation? Non, il ne le faut pas.

« *Juger entre deux frères dans les choses de cette vie.* » Certaines situations difficiles demandent l'intervention de frères expérimentés (1 Co 6.5). Heureuse l'Église au sein de laquelle se trouvent quelques personnes aptes à intervenir de manière diligente. Enfin, nous constatons qu'il y a, au sein de l'Église, à la fois plus de sévérité et plus de miséricorde. C'est la conséquence du couple « *sainteté-grâce* » que nous rappelons à la table du Seigneur.

4. 2 Corinthiens 2.5-11

« *Être une cause de tristesse* » dans l'assemblée. La mention de la tristesse au début de ce chapitre témoigne de la sensibilité qui doit caractériser le cœur des chrétiens et celui des responsables en premier lieu (2 Co 7.8-11). En aucun cas on ne voit la direction de l'Église et l'exercice de la discipline entre les mains d'administrateurs froids ou de doctrinaires impitoyables. Si un frère est attristé, l'Église l'est aussi et le Seigneur également. Ce n'est pas rien! C'est pourquoi il importe non pas de supprimer toute cause de tristesse — cela est impossible —, mais de réduire ces causes en mettant sous discipline ceux qui causent du trouble d'une part, et en évitant des mesures trop sévères d'autre part. Tout cela est contenu dans les recommandations données aux enfants et aux parents en Éphésiens 6 : obéir et ne pas irriter. On voit en 2 Corinthiens 2.7 l'empressement avec lequel le pardon, la consolation, la réconciliation devraient être proposés.

La mention de Satan doit nous alerter (v. 11). En effet, celui-ci utilisera toute faiblesse comme tout abus, toute passivité comme tout excès d'autorité. Ce n'est pas la moindre des raisons d'éviter ces écueils.

5. Galates 6.1-4

« Un homme », c'est un chrétien, évidemment, même si ce n'est pas précisé. « Vous qui êtes spirituels. » Paul ne parle pas par ironie. Il indique que le fait d'être conduit par l'Esprit — et non par l'humeur ou l'intérêt — permet tout à la fois de redresser ceux qui fautent et de le faire avec douceur. L'adjectif « spirituel » s'oppose ici à « charnel »; on pourrait traduire : « qui vivez au niveau de votre esprit et pas seulement de votre âme » (voir 1 Co 2.14; 3.1).

« Redresser avec un esprit de douceur. » Calvin dit :

« Bien souvent, une trop grande et inopportune rigueur, qui est bien couverte de quelque belle couleur de zèle, mais qui procède volontiers de l'orgueil, du mépris et du dédain du prochain, nuit beaucoup. »

Nous retrouvons ici l'appel à veiller d'abord sur soi-même, ce qui a pour effet de rendre apte à aider tout en demeurant modeste. Noter que le « prends garde à toi-même » est au singulier, alors que le début de la phrase est au pluriel.

« Porter les fardeaux les uns des autres... Que chacun prenne garde à lui-même, examine ses propres œuvres, porte ses propres fardeaux. » Cela résume ce qui vient d'être dit : il y a tout à la fois un devoir de veille mutuelle, l'intérêt final étant commun, et un renvoi de chacun à soi-même, ce qui est le commencement de toute vérité. Le sommaire de la loi « aimer le prochain comme soi-même » suit la même règle.

6. 2 Thessaloniens 3.6-15

« S'éloigner de tout frère qui vit dans le désordre. » Il est ici question de la complicité coupable de celui qui « s'assied sur le banc des moqueurs » (Ps 1.1; voir 2 Jn 10 et 11). Cette injonction correspond à celle qui est donnée par Jésus à la fin de l'Évangile de Matthieu : « Enseignez-les à observer tout ce que je vous ai prescrit. » Remarquons à ce sujet le danger d'un usage trop grand du principe de « contextualisation » qui ôte aux prescriptions de l'Écriture toute pertinence pour aujourd'hui : tout devient relatif, tout est une question de sincérité et donc de liberté individuelle. Cette mentalité revendique le droit de s'associer sans frontière, de faire équipe avec n'importe qui, de rire de n'importe quoi... Est-ce responsable? Est-ce une marque de maturité?

« Quelques-uns vivent dans le désordre, ne travaillent pas, s'occupent de futilités. » Cela nous renvoie à Éphésiens 4.28-29 qui parle de discipline personnelle : celui qui ne veut pas travailler risque aussi de dire des paroles inutiles...

« Si quelqu'un n'obéit pas, n'ayez pas de communication avec lui pour qu'il en éprouve de la honte » (voir 1 Co 11.16). On peut comprendre que celui qui « n'obéit pas » est celui qui n'écoute pas. Dès lors, la communication devient superflue. Il est frappant de voir que, dans la parabole du fils prodigue, le père ne dit rien au fils qui s'en va. Sa décision est prise, qu'il aille jusqu'au bout. Quand il revient, la communication reprend immédiatement!

Rappelons que cette question n'est pas exactement : qui est né de nouveau ou pas, ce que Dieu seul connaît parfaitement. La discipline s'en tient à ce qui se voit.

7. Trois types d'interventions

De l'étude de ces textes, on retient généralement trois types d'interventions pour ce qui relève de la discipline correctrice :

a. L'admonition (ou admonestation)

Elle intervient quand un frère manifeste un comportement contraire à la foi. Il doit être évident que si le frère qui a péché demandait pardon, il lui serait pardonné immédiatement et avec joie. C'est à cette condition que l'admonestation est légitime et positive.

b. La suspension

Elle devient nécessaire quand il y a refus d'obéissance, alors que la vérité a été clairement enseignée (1 Th 5.14; 2 Th 3.6-15). S'éloigner de = suspendre. On ne peut empêcher une personne de se joindre à une réunion. Mais on peut l'écarter de toute responsabilité au sein de l'Église locale, suspendre sa participation à certaines rencontres. La personne doit comprendre que l'Église souffre de cette situation autant qu'elle-même. L'espoir est que la personne éprouve de la honte et désire revenir dans la communion.

c. L'excommunication

Cette mesure est, elle aussi, motivée par le désir de voir la personne revenir autant que par celui de préserver l'Église (1 Co 5.1-13). Ôter le levain = toute trace de péché visible. La décision est publique, en accord avec tous (2 Co 2.6). L'excommunication dit ceci : ce comportement tend à indiquer que cette personne n'est pas chrétienne, contrairement à ce qu'elle affirme. Cela touche aussi les questions doctrinales graves (Tt 3.10). L'Église a seulement besoin de voir l'évidence de la position d'enfant de Dieu chez cette personne. Le voir comme cela, c'est rendre cette mesure thérapeutique et non seulement excluante⁵.

8. Annexe 1 – De la vie communautaire

« La réprimande s'impose dans tous les cas où un frère cède à un péché manifesté. Dieu la commande. La discipline ecclésiastique doit commencer à s'exercer en partant des cercles les plus étroits de la paroisse. Il faut oser parler clair et ferme toutes les fois que la communauté familiale — et par là même l'Église tout entière — est menacée par une manière de vivre et de penser qui renie la Parole de Dieu. Rien ne peut être plus cruel que cette forme d'indulgence qui laisse simplement le prochain dans son péché. Et rien ne peut être plus charitable qu'une sévère réprimande qui le

5 La Confession de Westminster dit : « Les censures ecclésiastiques sont nécessaires pour corriger et ramener les frères coupables, prévenir d'autres de commettre les mêmes fautes, éliminer le levain qui pourrait infecter toute la pâte, défendre l'honneur de Christ et la sainte profession de l'Évangile, et détourner la colère de Dieu qui pourrait, à bon droit, s'abattre sur l'Église si elle tolérerait que l'Alliance et les sceaux de Dieu soient profanés par des pécheurs notoires et obstinés » (article XXX.3).

sort de sa voie coupable. En laissant entre nous la Parole de Dieu seule déployer sa puissance de jugement et de salut, nous accomplissons un acte de miséricorde et nous offrons au prochain une dernière possibilité de vraie communion fraternelle. Ce n'est pas nous qui jugeons alors; Dieu seul juge, et son jugement signifie secours et salut. Jusqu'au dernier moment, nous ne pouvons que servir notre frère, sans jamais nous élever au-dessus de lui, et nous continuerons à le servir même lorsque nous devons lui dire la parole qui condamne et sépare, et briser ainsi, pour obéir à Dieu, notre communion avec lui.⁶ »

9. Annexe 2 – L'engagement de loyauté

*Dans l'obéissance à la Parole de Dieu,
je veux m'engager à donner un bon témoignage
de mon frère ou de ma sœur en Christ.
Si cela n'est pas possible, je dois préférer rester silencieux et,
après avoir prié à ce sujet, aller rencontrer discrètement la personne,
pour lui expliquer pourquoi il ne m'est pas possible
de donner d'elle un bon témoignage.
Si Dieu me le demande, je dois rencontrer
toute personne ayant commis une faute
avec un amour véritable,
ayant premièrement examiné et corrigé mes propres attitudes et actions.*

*C'est seulement dans le cas où ma démarche
n'est pas favorablement accueillie
que je pourrai partager ce problème avec d'autres
et cela seulement en accord avec les principes enseignés en Matthieu 18.15-18.
Si je ne respecte pas cette conduite,
je m'engage à demander pardon.
et à poursuivre la démarche de réconciliation,
sachant que Dieu résiste aux orgueilleux,
mais qu'il donne sa grâce à celui qui est humble.*

Charles Nicolas, pasteur

Cours en quatre leçons intitulé *La discipline de l'amour*.

L'auteur est pasteur réformé, aumônier hospitalier et enseignant itinérant; il demeure à Alès en France.

www.ressourceschretiennes.com



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

⁶ Texte de Dietrich Bonhoeffer tiré de son livre *De la vie communautaire*.